

Service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports
Pôle initiative, autonomie et engagement
Affaire suivie par : Benjamin Vandooren
Tél : 03 59 71 34 38
Mél : benjamin.vandooren@ac-lille.fr

DSDE N 59 / SDJ ES 59
144 rue de Bavay
BP669 — 59033 Lille Cedex

Lille, le 06 novembre 2025
Le préfet du Nord,
Le président de l'association des maires du Nord,
et
Le président de l'association des maires ruraux du Nord

à

Mesdames et Messieurs les maires ruraux du Nord

Objet : accueil de volontaires Service Civique sur votre commune

Le Service Civique offre aux jeunes une belle occasion de s'engager au service de l'intérêt général, de découvrir la vie professionnelle et citoyenne, et de participer activement à la vie de nos territoires.

Pour l'année 2025, un reliquat de missions disponibles permettra de privilégier les communes rurales (moins de 3500 habitants) souhaitant accueillir un ou plusieurs volontaires. Une opportunité concrète pour faire vivre les valeurs de solidarité et d'engagement qui animent nos territoires.

Pour les communes et intercommunalités, le Service Civique constitue une ressource humaine complémentaire précieuse. Accueillir un volontaire, c'est renforcer la cohésion sociale, valoriser la vitalité locale et soutenir des initiatives de proximité. Leur présence favorise le lien intergénérationnel, le maintien des services de proximité et la valorisation de l'identité rurale.

Le Service Civique s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap), sans condition de diplôme. Les missions durent de 6 à 12 mois, à raison d'au moins 24 heures par semaine, avec une indemnisation mensuelle de 620 à 734 €, dont 114 € à la charge de la structure d'accueil.

Les missions se déroulent auprès d'organismes agréés parmi lesquels les collectivités territoriales et les associations, dans dix grands domaines : solidarité, éducation, santé, culture, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, action humanitaire, intervention d'urgence et citoyenneté européenne.

Nous vous invitons, pour obtenir de plus amples informations à prendre l'attache du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport à l'adresse suivante sdjes59.servicecivique@ac-lille.fr.

Vous pouvez dès à présent manifester votre intérêt pour ce dispositif, en consultant la plaquette de communication jointe à ce courrier et en remplissant le formulaire :

<https://framaforms.org/appel-a-manifestation-dinteret-services-civiques-en-ruralite-1760535822>



Le préfet du Nord,

Bertrand GAUME

Le président de l'Association
des Maires du Nord,

Bernard GERARD

Le président de l'Association
des Maires Ruraux du Nord,

Jean-Gabriel MASSON